



La DG : « Parce que c'est notre projet ! »

Ce mardi 2 février, le Directeur des Affaires Maritimes, Thierry COQUIL, échangeait 5 heures durant avec les organisations syndicales sur la stratégie ministérielle du moment et les dossiers en cours.

En substance a été abordé : la création d'une DG-Mer au sein du MTE regroupant DAM et DPMA, le transfert des Droits Annuel de Francisation des Navires, la délivrance de permis de navigation à durée de validation illimitée et la réforme des Lycées Professionnels Maritimes. La CGT a saisi le DAM d'un point d'actualité sur la réforme du DCS.

Cette rencontre faisant suite à des réunions bilatérales la semaine précédente entre Mme la Ministre de la Mer et chacune des organisations de représentants des personnels, la CGT s'attendait à du concret. Le diagnostic sur la situation étant largement partagé, nous étions en droit d'attendre des signaux clairs en matière d'orientation, d'ambition voire de correction de trajectoire de la lente dérive d'une administration de la mer disloquée, déplorée unanimement par tous les partenaires sociaux.

Si dans la période actuelle nous « n'attendons plus les lendemains qui chantent », nous comptons au moins sur quelques signes tangibles susceptibles d'annoncer un nouveau cap. Occasion manquée. Au risque de « désespérer Billancourt », il conviendrait que la prochaine fois la DAM ait une posture moins docte et plus positive. Mais, à considérer qu'elle en ait la volonté, en a-t-elle encore les moyens ?

La Direction des Affaires Maritimes a toujours été conduite, sauf accident de casting, par des femmes et des hommes de qualité, grands commis de l'État voire stratèges. Le SNPAM-CGT reconnaît avoir eu pour interlocuteurs des Directrice et Directeurs imprégnés, dépositaires parfois même ambassadeurs d'une certaine identité de l'administration maritime française. La période actuelle ne déroge pas. Cependant, le reconnaître ne vaut pas assentiment sur les coupes sombres d'effectifs, l'érosion des missions et les leçons de maintien sur ce que doit être l'expression ou l'analyse syndicale relative aux problématiques rencontrées au sein de l'administration de la mer.

Outre les points de l'ordre du jour sur lesquels beaucoup de choses ont été dites mais rien de tangible n'a été annoncé, une petite musique de fond s'est faite entendre lors de cette rencontre. Un refrain qui invite les syndicalistes à être « *constructifs* », « *positifs* », à « *sortir du rôle de porteur de mauvaises nouvelles* », « *autant de postures qui démotivent* » alors qu'il conviendrait que les OS se « *félicitent de ce qui marche* », « *des avancées* »

Cet échange laisse une drôle d'impression à la CGT. Un mélange d'étonnement et de doute sur une rencontre dont la tonalité fut aussi singulière qu'inattendue. Les temps d'échange entre DAM et OS sont habituellement et par nature des moments techniques d'analyses critiques et de formulations de doléances. L'exercice impose un débat argumenté riche, parfois vigoureux, toujours respectueux. Il ne saurait se résumer, sauf à perdre toute utilité, à l'esquive des points durs pour prendre une tournure de « séminaire des cadres », de « messe de la pensée positive » où une stratégie managériale émolliente, sous couvert de bien-pensance et de bienveillance, recouvre toute situation conflictuelle pour l'étouffer dans l'œuf. C'est un peu ce qui s'est passé hier.

Quelque chose d'indicible pourrait bien être en train d'émerger dans la nouvelle stratégie de la DAM, si elle devait se confirmer. Une sorte de « dictamolle » dans laquelle la sape des missions bien que niée est conduite à pas feutrés tandis que les organisations syndicales seraient invitées à se réjouir que « c'est bien mieux que si c'était pire. »

A moins que la posture d'autosuggestion préconisée aux OS par la DAM qui relève de « la méthode Coué », soit le dernier artifice pour de donner le change d'une Direction et d'un Directeur rincés, épuisés, vidés par une tâche incommensurable, inhumaine et des moyens exsangues ? La CGT penche pour cette éventualité.

Pour l'essayiste François HERTEL : « *La rudesse du combat contre les choses pousse l'homme vers lui-même.* »

Poussé dans ses derniers retranchements, l'individu exprime rarement ce qu'il a de plus subtil et de meilleur. Une stratégie de survie se met alors en branle, les arcs réflexes les plus courts, les plus simples, d'apparence les plus efficaces sont mobilisés. Pour les uns, l'agacement, l'énervement et l'irritabilité peuvent l'emporter. Pour d'autres, c'est une forme de cynisme emprunt de dépit qui l'emporte.

C'est à cette dernière que la CGT a le sentiment d'avoir été confrontée lors de la rencontre d'hier.

Une DG-Mer : Pour quoi faire ?

En préambule de la réunion, le Directeur est revenu sur les idées force et orientations soulevées par la Ministre qu'il a énoncées à nouveau. L'exercice pouvait être déroulé « sans filet », l'adhésion est totale sur diagnostic : le domaine maritime est méconnu voire pas appréhendé, de cette tare originelle découle tout le reste. Il manque de la visibilité aux problématiques maritimes, la sensibilisation au sujet est lacunaire. Pour asseoir une stabilité dans le temps afin de pérenniser l'intérêt sur la matière, une base solide s'impose, un socle, une colonne vertébrale.

Et le DAM d'en appeler à une réflexion collective sur « la stratégie à adopter » qui nécessairement fait appel au « compromis », à « la cohésion », invitant les organisations syndicales « à ne pas laisser passer cette chance. »

La Direction Générale de la Mer serait donc une opportunité historique à ne pas laisser passer ! C'est « la mère des batailles » nous dit on. La CGT se demande : « une chance pour qui ? » et surtout notre organisation a pointé l'essentiel « pour quoi faire ? »

- La Ministre nous indique avec énergie et force de conviction qu'elle compte inscrire la sphère maritime dans le champ régalien, qu'il n'y a pas de logique ni volonté de décentralisation. Dont acte, la CGT adhère.

« En même temps », des dossiers majeurs dont celui du DCS sont à l'œuvre. La CGT se fait l'écho des personnels concernés et demande que les représentants des personnels participent à l'affectation des agents. C'est refusé.

On nous indique qui plus est qu'il y aurait des blocages de la part des équipages sur les ports d'attache des nouveaux bâtiments. La CGT s'est dit très étonnée, ses mandants lui font remonter un autre son de quai. Pour la CGT, selon les « bruits de coursives », c'est au niveau des DIRM qu'il y aurait du tirage. Quand le pouvoir central est affaibli, les féodaux jouent des coudes.

Tandis qu'on nous vante le « compromis », la CGT comme d'autres organisations, sont favorables pour faciliter en concertation avec les personnels, la constitution des équipages et le placement des navires sur un format type CAP même informelle. On nous le refuse.

La déconstruction de l'administration de la mer, la distanciation organique entre l'administration centrale et les DIRM tandis que les DML sont sorties du champ d'influence de la Direction des Affaires Maritimes empêchent toute définition d'une politique maritime intégrée. La CGT propose le rétablissement d'un Comité Technique Spécialisé, sous la houlette de Mme la Ministre ou du DAM. Ce dernier n'en veut pas !

« En le même temps », on nous annonce des réflexions sur la constitution d'instances paritaires afin « d'ancrer le dialogue social. » Allez comprendre

Le dogme de « la diversité des parcours de carrière » qui voit l'affectation aveugle de profils non formés ni accompagnés au motif que « ça fera du sang neuf » mine les compétences. La casse d'une administration de la mer solide et verticale par émiettement d'un agrégat in-constitué de services maritimes désunis, relégués au folklore dans leurs directions départementales respectives, accentue la dérive.

Le DAM acquiesce, exprime la prise de conscience du nécessaire maintien des compétences, l'édification de parcours au sein du champ maritime. Et pourtant, au-delà des déclarations d'intentions répétées depuis des années, rien de « positif » n'a été construit, la situation s'aggrave.

La CGT alerte sur la démarche funeste de fusion des syndicats des gens de mer dans un grand corps générique. Pas de réponse du Ministère de la mer.

Pourtant, une mesure sociale de la part de la première ministre de la Mer pour ce corps oublié par son administration depuis 30 ans, serait un symbole de volonté et justice. A quoi bon avoir un ministère s'il n'a pas les moyens de soutenir ses propres agents qui plus est les plus maltraités ?

Madame la Ministre de la Mer, Annick GIRARDIN, dit aimer son administration et ses agents.

Le SNPAM-CGT veut bien lui faire crédit de sa sincérité en conservant à l'esprit qu'« en amour les déclarations ne valent rien, seules les preuves d'amour comptent ! »

En ce qui concerne les annonces, la CGT ne partage pas l'engouement aveugle pour la constitution d'une DG-Mer sans contenu ni ambition. Croire qu'un contenant, formé de faiblesses agrégées, fera une « masse critique » susceptible de peser sur l'ordre des choses, relève d'un acte de foi ou de la pensée magique. Que la volonté trace un chemin et « l'intendance suivra ! »

Encore faut-il pouvoir espérer dans des femmes et hommes d'État à la hauteur des enjeux du moment. Si l'action syndicale se tient farouchement à distance de la sphère politique afin de conserver son indépendance comme la liberté d'opinion et de conscience de ses mandants, le SNPAM-CGT ne peut que constater avec objectivité, à peine un an avant la prochaine échéance électorale majeure, l'occasion manquée d'une politique maritime durant ce quinquennat.

Le départ précipité du Ministre HULOT n'aura certes pas aidé. Mais que dire, en dehors de toute pensée politicienne, des déclarations d'un F. de RUGY rapportées dans le [POINT](#) du 7 mars 2019 : « *Je propose, personne ne m'écoute. Au moins, au perchoir, j'avais un peu de pouvoir et on me craignait* », « *trois ans, ça va être long, très long.* ».

Comment peut-on avoir trop de temps devant la tâche immense à accomplir ? Comment donner à voir une telle indignité et prétendre s'ennuyer face à l'honneur de pouvoir servir la chose publique et son pays ?

Madame la Ministre Annick GIRARDIN met ses pas dans ceux d'Elisabeth BORNE qui était « une femme de dossier » selon Édouard PHILIPPE. Tout reste à faire. Sa feuille de route est identifiée. La Mer est son domaine. Son énergie force le respect, sa bonne volonté rayonne.

Cependant, Madame GIRARDIN embarque hélas trop tard. Déjà, les regards se tournent vers les échéances électorales à venir. L'heure est au bilan.

Embringuée dans un gouvernement qui déclarait, avant l'insurrection des gilets jaunes, vouloir se passer des corps intermédiaires, il conviendrait pour qu'à son tour elle soit « disruptive », qu'elle renoue avec les organisations syndicales.

Madame la Ministre de la Mer s'attelle à une tâche dont elle sait qu'elle ne verra pas la fin.

Elle estlacée dans la situation d'un bâtisseur de cathédrale qui, posant la pierre angulaire autour de laquelle tout désormais sera agencé, sait qu'il n'assistera pas à la pose du dernier ornement.

La CGT est favorable pour participer à l'édification des fondations d'une administration de la mer.

Reste à s'accorder sur les plans d'ensemble de l'édifice et la DG-Mer pour seul horizon, ça ne nous séduit pas.